

# MAIRIE DE LACHELLE

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal  
du vendredi 24 mars 2017



**Etaient présents :** MM. SÉRET – LOUVET – GUIDET – CHARNOTET – ESCANDE – MAYEUR –  
RENAULT  
Mmes TENART – DREVEAU – MINARD – STERLIN

**Absents excusés :** Mme PIHEN

**Secrétaire de séance :** M. CHARNOTET



## **Rappel de l'ordre du jour :**

- Don Earl Vendôme
- Budgets : (délibération)
  - Approbation du compte administratif et compte de gestion 2016
  - Affectation du résultat
  - Vote du budget primitif 2017
- Foncier : implantation City Stade (Délibération)
- Charte zéro phyto (délibération)
- Question diverses

La séance du conseil municipal débute à 20h40.

M. Mayeur procède à la lecture des délibérations débattues lors de la séance du 19 janvier 2017. M. le Maire informe le conseil que le loyer de l'habitation de la mairie, initialement fixé à 700 €, a été revu à la baisse après consultation du notaire pour s'établir à 650 €.

Aucune observation n'est formulée.

## **1- Points d'information**

Le maire communique quelques points d'information

- Vente du terrain de la zone artisanale pour l'implantation du garage Peugeot : le notaire procède à la préparation du dossier pour une vente qui devrait se réaliser très prochainement.
- Transfert de la compétence eau : le contact avec les services de l'Agglomération de la Région de Compiègne est établi et les échanges sur les différents sujets afférant à la distribution de l'eau sont cordiaux. Dorénavant, les administrés doivent contacter l'ARC pour toute demande de pose et remplacement de compteur ou pour résoudre tout problème. Les futurs travaux sur le réseau de distribution de l'eau seront entièrement gérés par l'ARC

## **2- Dons des agriculteurs**

Le maire informe que la commune a reçu deux dons pour l'exploitation des terres agricoles à titre précaire de :

- M. Vendôme pour un montant de 355,00 €,
- M. Claux pour un montant de 235,00 €.

## **3- Approbation du compte administratif et compte de gestion 2016 pour la commune, l'eau et le C.C.A.S.**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, M. le Maire quitte la séance et confie la présidence à M. Charnotet pour la présentation et le vote du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016.

### Présentation du budget principal de la commune :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 215 952,36 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 253 284,24 €.

Ci-après le détail de chaque section :

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a)	554 270,09 €
Recettes	(b)	606 631,73 €
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>(c)= (b)-(a)</b>	<b>52 361,64 €</b>
Résultat de fonct. reporté 2015	(d)	162 363,13 €
Dissolution budget caisse des écoles	(e)	1 227,59 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(f)= (c)+(d)+(e)</b>	<b>215 952,36 €</b>

  

Investissement		
Libellé		Montant
Dépenses	(g)	219 237,06 €
Recettes	(h)	257 886,18 €
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>(i)= (h)-(g)</b>	<b>38 649,12 €</b>
Résultat d'invest. reporté 2015	(j)	214 635,12 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(k)= (i)+(j)</b>	<b>253 284,24 €</b>

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2016,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2016,
- adopte le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2016,

à 10 voix « pour », le Maire ne prenant pas part au vote.

### Présentation du budget eau :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 15 706,43 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 36 289,78 €.

Ci-après le détail de chaque section :

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a)	222 669,25 €
Recettes	(b)	102 227,90 €
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>(c)= (b)-(a)</b>	<b>- 120 441,35 €</b>
Résultat de fonct. reporté 2015	(d)	136 147,78 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(e)= (c)+(d)</b>	<b>15 706,43 €</b>

Investissement		
Libellé		Montant
Dépenses	(f)	48 234,65 €
Recettes	(g)	62 562,23 €
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>(h)= (g)-(f)</b>	<b>14 327,58 €</b>
Résultat d'invest. reporté 2015	(i)	21 962,20 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(j)= (h)+(i)</b>	<b>36 289,78 €</b>

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2016,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2016,
- adopte le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2016,

à 10 voix « pour », le Maire ne prenant pas part au vote.

#### Présentation du budget C.C.A.S. :

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 7 106,10 €.
- La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 739,55 €.

Ci-après le détail de chaque section :

Fonctionnement		
Libellé		Montant
Dépenses	(a)	3 206,70 €
Recettes	(b)	0,00 €
<b>Résultat de fonctionnement 2016</b>	<b>(c)= (b)-(a)</b>	<b>- 3 206,70 €</b>
Résultat de fonct. reporté 2015	(d)	10 312,80 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(e)= (c)+(d)</b>	<b>7 106,10 €</b>

  

Investissement		
Libellé		Montant
Dépenses	(f)	0,00 €
Recettes	(g)	240,00 €
<b>Résultat d'investissement 2016</b>	<b>(h)= (g)-(f)</b>	<b>240,00 €</b>
Résultat de fonct. reporté 2015	(i)	499,55 €
<b>Résultat de clôture 2016</b>	<b>(j)= (h)+(i)</b>	<b>739,55 €</b>

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2016,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- adopte le compte administratif 2016,
- adopte le compte de gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2016,

à 10 voix « pour », le Maire ne prenant pas part au vote.

#### **4- Vote du budget primitif 2017 de la Commune**

M. Charnotet présente le budget primitif 2017 de la commune étudié lors des différentes réunions de travail de la commission finances. Il précise que, suite au transfert de la compétence eau à l'ARC, le budget eau est dissous.

##### **Budget primitif de la commune :**

Le budget primitif 2017 s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 1 539 800,00 € et se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 797 300,00 € (dépenses et recettes),
- Section d'investissement : 742 500,00 € (dépenses et recettes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2017 de la commune à l'unanimité.

##### **C.C.A.S. :**

Le budget primitif du C.C.A.S. sera présenté et voté lors de la réunion de la commission dont la date sera communiquée dans les prochains jours.

#### **5- Affectation du résultat**

##### **Budget eau :**

Suite au transfert de la compétence eau et en accord avec le receveur municipal M. Thorel, la municipalité va procéder à la dissolution du budget eau. Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif, la commission Finance propose de transférer le résultat 2016 constaté d'un montant cumulé de 51 996,21 € sur le budget principal comme suit :

- Transfert à la section de fonctionnement du budget principal 2017 au compte R/002, « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 15 706,43 €,
- Transfert à la section d'investissement du budget principal 2017 au compte R/001, « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 36 289,78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité ce transfert de résultat 2016 du budget eau.

##### **Budget principal de la commune :**

Le Conseil Municipal ayant arrêté les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif, la commission Finance propose d'affecter le résultat 2016 constaté sur le budget principal d'un montant cumulé de 469 236,60 € auquel vient s'additionner le résultat 2016 transféré du budget eau d'un montant cumulé de 51 996,21 € comme suit :

- Report à la section de fonctionnement du budget 2016 au compte R/002, « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 215 952,36 € + 15 706,43 € soit 231 658,79 €,
- Report à la section d'investissement du budget 2016 au compte R/001, « excédent d'investissement reporté » pour un montant de 253 284,24 € + 36 289,78 € soit 289 574,02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'affectation du résultat 2016 du budget principal de la commune.

#### **6- Subventions allouées aux associations**

Au vu des résultats de clôture 2016 du Centre Communal d'Action Sociale qui présente un excédent de fonctionnement de 7 106,10 € et au vu du prévisionnel 2017, la commission Finance a décidé de ne pas allouer de subvention au C.C.A.S. Toutefois, si le budget du C.C.A.S venait à présenter un déficit en cours d'année, une délibération modificative serait prise pour effectuer un virement exceptionnel.

La commission Finance propose d'allouer des subventions aux associations pour un montant total de 9 100 € qui se décompose comme suit :

- Association Familiale de Lachelle et ses environs : 4 100,00 €
- Association de jumelage Betwin : 2 500,00 €
- Coopérative scolaire de l'école primaire : 2 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les subventions allouées aux associations.

## 7- Vote des taxes directes locales

M. Charnotet présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2017 est de 206 411,00 €. Compte-tenu de la revalorisation des bases d'imposition, la commission Finance propose de laisser le taux inchangé pour l'ensemble des taxes.

Taxe	Taux d'imposition	Bases d'imposition	Produits attendus
Taxe d'habitation	9,75 %	625 900 €	61 025 €
Taxe foncière bâti	25,49 %	438 300 €	111 723 €
Taxe foncière non bâti	50,02 %	67 300 €	33 663 €
<b>Total du produit pour l'année 2016</b>			<b>206 411 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017.

## 8- Foncier : implantation du City Stade

M. le Maire informe que le dossier d'implantation d'un équipement sportif de proximité (ESP) sur la commune de Lachelle a été retenu par le Conseil Général grâce au soutien appuyé du conseiller départemental, M. Jean Desessart. M. le Maire rappelle les enjeux de cette implantation : équipement pédagogique pour l'école et le périscolaire et lieu de loisirs pour la jeunesse Lachelloise très demandeuse de ce type d'aménagement depuis plusieurs années. Il rappelle que le coût de ce projet est compris entre 130 000 et 135 000 € financé à 75 % par le Conseil Général et à 25 % par la commune.

Le 09 mars dernier, le Conseil Départemental a procédé à l'audit des 2 emplacements possibles pour l'implantation de ce City Stade afin de vérifier la viabilité du projet et l'encombrement de la plateforme (emprise de 19 m x 34 m) :

- Site n°1 : parcelles ZK137 et ZK884 situées à proximité de la salle des sports Espace G. Lambert, juste à côté du nouveau terrain de pétanque,
- Site n°2 : parcelle ZB237 située au fond de la vallée derrière le terrain de football.

M. le maire procède à la lecture du rapport d'audit. Le site n°2 présente des inconvénients tels que la nécessité de créer une voirie d'une longueur de 135 m linéaires sur 3,50 m de large à la charge de la commune (travaux évalués à 100 000 €) pour l'accès des véhicules d'urgence et des personnes à mobilité réduite, la nécessité de procéder à l'élagage des arbustes des talus, .... Le site n°1 est beaucoup plus favorable à tout point de vue : proximité de l'école, dessertes au site et parking existants, pas de problème pour l'accès des personnes à mobilité réduite, site déjà équipé en vidéosurveillance, intégration homogène avec le complexe sportif et piscine.

L'entreprise Colas est mandatée pour réaliser les relevés topographiques et les sondages afin de s'assurer de l'adéquation du terrain pour cette implantation. La durée de réalisation des travaux est de 16 jours ouvrés

M. le maire informe de la réception en mairie d'une lettre recommandée envoyée par le riverain du site n°1, M. Cuffez, qui souhaite avoir des éclaircissements et des informations complémentaires sur cette implantation. M. le maire a donc convié ce dernier à venir échanger avec les membres du conseil municipal sur ce projet. M. Cuffez a conscience de l'intérêt de cet équipement mais fait part de son inquiétude au niveau des nuisances sonores et visuelles que pourraient apporter son implantation au fond de sa propriété. M. le maire comprend ses inquiétudes légitimes et précise qu'il est nécessaire de prendre toutes les précautions pour minimiser ces nuisances. Il a demandé à M. le Sous-Préfet s'il existait des études d'impact sur l'implantation de ce type d'équipement dans d'autres communes. Aucune étude n'a été menée à ce jour. Un diagnostic sur le bruit sera réalisé par la commune dont les résultats seront communiqués.

M. le maire rappelle que les terrains sont constructibles et sont destinés à être utilisés pour la mise en place de structures sportives, culturelles et scolaire dans le futur.

M. le maire donne la parole à M. Louvet, en charge de ce dossier, pour apporter des précisions. Le terrain sera clôturé à l'aide d'un grillage surmonté d'un filet de protection anti-ballon de 6 m avec une porte équipé d'une serrure. Des plages horaires d'ouverture seront mises en place avec une fermeture durant la nuit. Un règlement d'utilisation des équipements sportifs sera apposé par le constructeur. Un second règlement sera déterminé par la mairie sur lequel seront précisées les bonnes pratiques d'utilisation (pas de cigarettes, pas de balles dures, pas de scooter,...). Concernant l'emprise visuelle, le City Stade n'obstrue pas la totalité du fond de la propriété de M. Cuffez. Il est donc envisagé d'arborer l'arrière du City Stade afin de rendre la vue agréable. Les accessoires (filets de basket, filet de volley-ball,...) ne seront pas installés de façon permanente, les utilisateurs devant s'adresser en mairie pour les emprunter.

Dans un souci de trouver une solution alternative, M. le maire expose l'idée d'implanter le City Stade sur le terrain en face de la salle des sports le long du Chemin derrière les haies. Mme Minard fait remarquer que le positionnement du terrain en hauteur engendrera une diffusion plus importante du bruit. M. Louvet trouve que cette implantation ampute une emprise foncière pouvant être dévolue à d'autres projets.

M. Renaud propose d'orienter la plateforme à 90° par rapport à l'implantation initiale. Cette idée présente des difficultés en terme d'accès des secours et des personnes à mobilité réduite et nécessite des travaux de terrassement supplémentaires.

M. Guidet propose de mettre en place une double clôture avec un grillage renforcé afin de mieux sécuriser l'accès au site et d'être garant de la propreté du terrain pour un usage scolaire et périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'implantation du City Stade sur le site n°1 et la mise en place de tous moyens techniques afin de préserver la tranquillité des riverains.

## 9- Charte Zéro Phyto

M. Louvet explique que la charte comportait initialement 5 niveaux. Par rapport à la loi, la charte a été modifiée à 3 niveaux. L'ARC demande à chaque commune de reprendre une délibération par rapport à cette nouvelle charte Zéro Phyto avec un niveau 2 afin de pouvoir bénéficier de la dotation versée par l'agence de l'eau. La commune de Lachelle est déjà au niveau 2 ce qui signifie qu'elle s'est engagée à ne plus utiliser de produits désherbants dans les rues, sur les espaces sportifs et au cimetière. Une société a été consultée afin de trouver une alternative aux produits chimiques en utilisant des moyens mécaniques de désherbage (brosses rotatives).

## 10- Questions diverses

M. Pihen :

M. le maire donne la parole à M. Gaël Pihen qui :

- félicite l'ensemble du conseil municipal pour le travail accompli,
- S'étonne de pas être consulté pour la réalisation des travaux paysagers sur la commune tel que l'élagage des arbres. M. le maire assure que la société sera consultée pour les prochains travaux .
- Exprime son incompréhension par rapport au courrier envoyé par la mairie suite à des plaintes d'habitants pour des nuisances liées à l'incinération de déchets verts dans le bois entre Lachelle et Remy. M. le Maire et M. Louvet rappellent que le brûlage de déchets verts est formellement interdit par la loi et punit d'une amende 450 € par feu. Le conseil municipal s'interroge sur le fait de ne pas utiliser des solutions alternatives : broyage des végétaux, apport en centre de compostage.
- Signale le stationnement d'un véhicule ventouse, non assuré, depuis 2 ans dans la rue de Monelieu qui obstrue la vue des propriétaires souhaitant sortir leur véhicule. La mairie fera le nécessaire auprès du propriétaire du véhicule et le cas échéant, une mise en fourrière sera ordonnée.

M. le maire

- Affaire Tantost : a été jugé au tribunal le 14 mars 2017, la mairie attend le rapport d'instruction.
- Affaire de la maison Olivier dans le lotissement de la Vallée : le référé au tribunal n'a pas pu se tenir pour une raison de forme et est reporté à une date ultérieure. Il s'agit de la contestation de la commune vis-à-vis de la construction qui ne respecte pas les hauteurs indiquées au permis de construire.
- Fibre optique : l'ARC se propose le financement de la seconde partie de la facture à hauteur de 50 000 € ce qui est jugé insuffisant par rapport au montant aux alentours des 64 000 €.

- 3 nouvelles ventes de terrain ont eu lieu sur le lotissement de la Vallée 1 nouvelle vente sur la rue de la Paix.
- Mise en place du nouveau sens de circulation dans la rue de l'Eglise et de la Grande Rue à partir du 18 avril 2017. Une communication sera distribuée dans les boîtes aux lettres et sera mise sur le site internet. M. Renault demande s'il ne serait pas envisageable d'autoriser la remontée de la rue Traversière lorsque l'on sort de la place René Coty. Le choix d'obliger à se diriger vers la rue de Monelieu s'explique pour des raisons de sécurité devant l'école afin d'éviter les croisements de véhicules au niveau des passages piétons. M. le maire prendra donc un arrêté dans les jours à venir.

#### X. Louvet :

- Fibre optique : c'est un réseau de 7 km de long. La commercialisation est prévue pour la fin de l'année.
- Installation d'une pendule / chronomètre dans la salle des sports.
- Assainissement : lancement d'une enquête publique par l'ARC basée sur le zonage de l'assainissement de la commune.

#### F. Charnotet :

- Constructions des maisons rue de la Paix : les administrés se plaignent des déchets laissés sur le chantier qui se retrouvent dans la rue sous l'effet du vent et de l'image peu accueillante lorsque l'on rentre dans la commune. Serait-il possible de demander aux propriétaires de les évacuer ? Le nécessaire a déjà été fait.

#### C. Dreveau

- Sécurisation de la porte de la cave sous le porche de l'école.
- Elections : demande s'il est possible de faire appel à des assesseurs pour tenir le bureau de vote.
- Distribution des sacs de collecte d'ordures et des déchets verts : une réserve sera mise à disposition en mairie pour en distribuer lors des élections.
- Conseil d'école : la directrice sera en congés maternité prochainement et sera remplacée par M. Nicolay. Un exercice de confinement a été réalisé avec les enfants.

#### J-C. Escande :

- A participé à la formation sur le compostage avec Laurent. Il serait intéressant que la commune investisse dans un broyeur pour réduire les déchets des coupes d'arbres et arbustes.
- Problème de l'éclairage dans le lotissement. L'armoire électrique qui pilote l'éclairage doit être changée.
- SIAVA : le nettoyage de la Payelle va être réalisé.
- Plaintes d'administrés sur la présence de quads dans la vallée derrière le terrain de tennis.

#### V. Minard :

- Signale le comportement dangereux d'un automobiliste empruntant les rues de la commune dans un état d'ébriété manifeste.

#### J.H. Renault :

- Projet d'organisation d'un concert avec l'harmoniciste Freddy Della et son groupe de musiciens.

#### M. Ténart :

- Chasse aux œufs pour les enfants jusqu'à 11 ans le lundi de Pâques. Les papiers d'informations seront distribués à l'école avant les vacances.
- Les festivités du 14 juillet auront lieu le vendredi 14 juillet.

#### F. Guidet :

- Remplacement provisoire de Mme Veloso par un contrat aidé pour une période de 6 mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance  
Frédéric CHARNOTET



M. Le maire  
Pascal SÉRET

